BILAN DES CLUBS

A QUOI ÇA SERT?

BILAN DES CLUBS

Le bilan vise à valoriser les activités et les actions du club contribuant directement aux objectifs de progrès de la FFAM. Dans ce contexte, le bilan est structuré selon quatre axes issus du projet FFAM du mandat 2021-2024 :

- **Promouvoir et développer l'aéromodélisme**
- **Développer l'activité sportive du loisir à la compétition**
- **Développer et pérenniser les équipements sportifs**
- **Faciliter l'engagement bénévole et promouvoir l'accès aux responsabilités**

Par ailleurs, une rubrique « Autres » a été introduite notamment pour encourager, d'une part, les bénévoles à prendre des responsabilités en valorisant le travail de dirigeant et, d'autre part, les clubs à participer à la vie fédérale.

Chaque axe du bilan est décliné en actions auxquelles sont affectés des points. Le total des points permet le classement des Clubs selon leurs activités.

BILAN DES CLUBS

PRIME DE BILAN

La prime du bilan est calculée au prorata du nombre de points obtenus au vu du bilan annuel d'activité.

Le versement effectif de la prime est limité aux clubs ayant effectivement renouvelé leur cotisation annuelle à la FFAM pour l'année N et dont le montant de la prime est au moins égal à 100 €.

La valeur du point est calculée en fonction du budget alloué après validation finale des bilans (vers mi janvier de l'année N+1) et avec une itération pour tenir compte de la limitation précitée (pas de versement pour une prime de moins de 100 €).

BILAN DES CLUBS

CALENDRIER

Chaque club peut accéder sur l'extranet des dirigeants au bilan de l'année en cours (année N) :
dès le 1er janvier de l'année N.

Date limite de transmission par le club de ses compléments et remarques : 31 décembre de l'année N.

Date limite de transmission par le club des comptes-rendus divers : fin janvier de l'année N+1.

Validation finale du bilan et calcul de la prime de bilan de l'année N : fin janvier de l'année N+1.

Versement de la prime au club : au cours du premier trimestre de l'année N+1.

BILAN DES CLUBS

COMMENT AGIR

La 1ère action consiste à prendre connaissance de l'ensemble des critères pris en compte pour calculer la Prime de Bilan.

Chacun des 4 axes de progrès précités est décliné en actions que vous pouvez (devez) inscrire dans l'onglet « manifestation »

L'outil à votre disposition (Bilan – Critères.xlsx) vous permet de sélectionner les critères à la portée de votre Club et aussi de « challenger » vos équipes en vous fixant des objectifs raisonnablement accessibles.

Prenons l'exemple concret de l'axe 1

BILAN DES CLUBS

1 - Ces critères vous paraissent tout à fait accessibles

Département :	Séléction		640
Bilan	Nombre	Poids	Total
AXE 1 - PROMOUVOIR ET DEVELOPPER L'AEROMODELISME			
n de manifestations de promotion de l'aéromodélisme.(prise en compte limitée aux manifestations inscrites au calendrier fédéral)			
Spectacle Aérien Public d'Aéromodéles extérieur (nécessitant un arrêté préfectoral)		800	0
Spectacle Aérien Public d'Aéromodéles intérieur (nécessitant un arrêté préfectoral)		500	0
Journée portes ouvertes (extérieure ou indoor) sans autorisation préfectorale		400	0
Exposition, brocante, bourse d'échange, journée annuelle des associations, téléthons ou manifestations similaires	1	300	300
Séance de passage d'ailes, rotors et brevets		300	0
Séance de passage qualification de pilote de démonstration		200	0
Autres participations n'ayant pas la possibilité d'être inscrite au calendrier fédéral		1	0
Journée d'initiation / Découverte	2	150	300
Qualification de pilote de démonstration (QPDD)			
Nouvelles QPDD obtenues dans l'année (membres licenciés dans le club)		50	0
Organisation de stages de découverte ou de formation			
Officiels habilités par la LAM à contrôler une épreuve de QPDD (membres licenciés dans le club)		100	0
Stage d'initiation ou de formation (construction et/ou vol) AVEC présentation de justificatifs d'initiation ou de formation		300	0
Passeports délivrés dans l'année (hors ceux adossés à une convention de stage)	2	20	40

2 - Vous indiquez le nombre de manifs que vous allez réaliser

3 - Vous obtenez le nombre de points engrangés

4 - Même méthode pour cette ligne

5 - Ce critère est plus hasardeux mais vous souhaitez engager votre Club vers cette ouverture!

6 - Cumul des points que vous obtiendrez

BILAN DES CLUBS

VOUS AVEZ SÉLECTIONNÉ VOS ACTIONS … MAIS ENSUITE?

Il vous faudra confirmer, au fil de l'eau, vos engagements dans l'onglet « Manifestations » de votre structure sur l'Extranet de la FFAM.

Les actions ainsi enregistrées viendront alimenter votre « bonus » et les points accumulés viendront, eux, alimenter votre trésorerie.

L'avantage est triple :

- **Pour structurer et consolider la gouvernance de votre Club**
- **Pour garantir des ressources financières régulières et maitrisées**
- **Pour assurer la fiabilité du calendrier Fédéral par une mise à jour régulière**

Nota : la LAM Provence – Alpes – Côte d'Azur vous aidera bien volontiers si vous éprouvez le besoin d'être guidés dans l'utilisation de l'Extranet de la FFAM

BILAN DES CLUBS

OÙ EN SOMMES NOUS ?

A ce jour, sur 2024, le classement moyen des Clubs de PACA est situé vers la 250ème place sur 850 clubs

Cette performance peut être améliorée et nous souhaitons qu'elle le soit

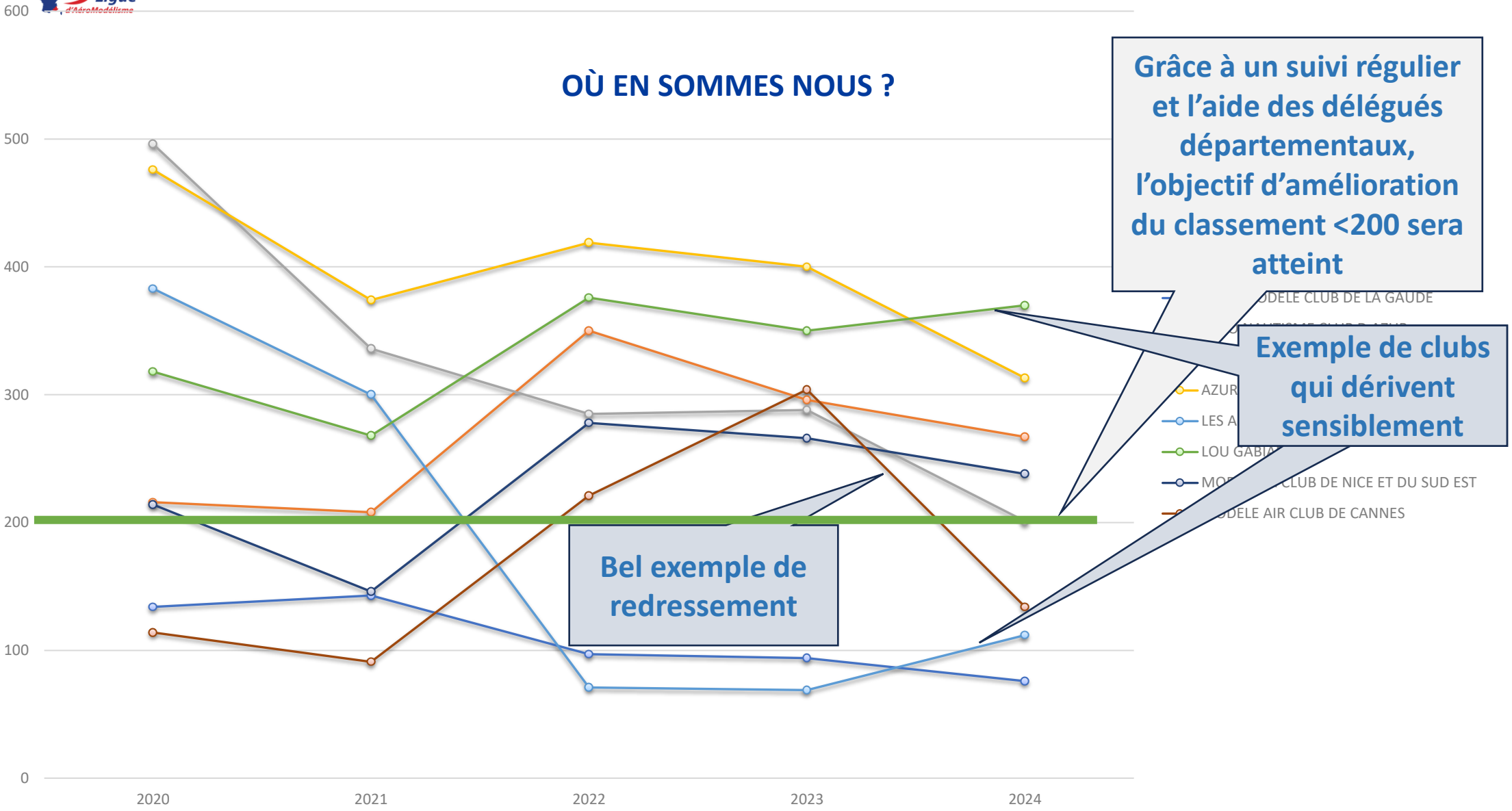
Pour être placé dans le 1er quart des 800 clubs – soit un rang inférieur à 200 - il faut (selon les données actuelles) disposer de 1800 points.

Atteindre cet objectif n'est pas hors de portée

Sans aucun effort, vous pouvez disposer de 1300 pts
Votre challenge consistera à faire un petit pas de plus pour gagner les 500pts manquants.

OUI, VOUS LE POUVEZ – OUI VOUS LE FEREZ

BILAN DES CLUBS



BILAN DES CLUBS

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Et retenez que la Ligue d'Aéromodélisme Provence – Alpes – Côte d'Azur
est à vos côtés
pour toute question
et
à votre écoute
pour toute suggestion